



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Excusés : BIZOUARD Aurélie, HURE Virginie, LACONDEMINE Aurélien, JONDOT Sylvain, Gilles BURDIN

Lecture et signature des délibérations du 17 juin 2016.

1. Ecole

Madame le Maire explique que l'inauguration de l'école ne pourra pas avoir lieu tant que la commission de sécurité Apave n'aura pas pu établir de diagnostic final, elle-même bloquée par l'entreprise Clerc Madon qui refuse de délivrer les documents de finalisation de chantier.

2. Travaux salle des fêtes

Suite à l'étude de plusieurs devis, il a été déclaré qu'une armoire de remise en température ne pourra pas être acquise cette année pour un respect budgétaire. Le 1^{er} Adjoint précise que la cuisine de la salle des fêtes doit avoir uniquement la finalité de conserver et de réchauffer l'alimentation, et non de la cuisiner. Il explique que les règles d'hygiène sont différentes dans les deux cas. Concernant les sanitaires, deux devis sont proposés : l'entreprise Bonin avec deux devis de 370 € HT pour des travaux d'électricité et de 2 005 € HT pour l'installation de sanitaires et lavabos, et un de l'entreprise Buchaillard de 4 746 € HT pour l'espace lavabo et le hall d'entrée. A cela, il faut rajouter le plan lavabo, réalisé par une autre entreprise.

3. Projet nouvelle Mairie

Le Maire expose au Conseil que l'architecte Pierre RAYNAUD de Tournus a été sélectionné pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle Mairie. Des relevés ont été effectués, des propositions seront faites fin juillet.

4. Intercommunalité

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Préfet de Saône-et-Loire de se prononcer sur les points suivants : composition du Conseil Communautaire post-fusion, dénomination et siège social, adoption de nouvelles compétences par la communauté de communes. Le Conseil après en avoir délibéré décide de se prononcer comme suit :

- Composition du Conseil Communautaire : 1 vote pour une répartition de droit commun, 7 votes pour un accord local ;
- Unanimité pour la dénomination de la future EPCIFP : Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) avec Louhans pour siège ;
- Unanimité pour adopter les compétences suivantes : promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ; collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

5. Renouvellement contrat Claudine DUCLOT

Le Maire expose au Conseil que le contrat à durée déterminée de l'agent Claudine DUCLOT effectuant des tâches d'entretien mais également de surveillance des enfants à la garderie arrivera à échéance le 31 août 2016. Aussi, le Maire propose de renouveler une dernière fois son contrat pour une durée d'un an en sachant que le Conseil ne pourra plus la renouveler après cette période puisque 6 ans légaux auront été écoulés depuis son premier CDD. L'embauche définitive sera donc ensuite obligatoire si le Conseil souhaite conserver cette personne en poste. Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat.

6. Questions diverses

a. Locations appartements ancienne gendarmerie

Le Maire explique que deux des logements sociaux communaux situés 120 Rue de la Cure à Montret vont changer de locataire fin du mois de juillet : Monsieur Anthony MOREL laissera sa place à Madame Anne-Flore TOURNYOL DU CLOS qui entrera dans les lieux à compter du 25 juillet 2016, et Madame Isabelle BADOS à Monsieur Raphaël BERNARD à partir du 28 juillet 2016.

Il a été évoqué que l'appartement de Monsieur MOREL avait été rendu en très mauvais état. De nombreux travaux de réparation notamment côté sanitaires ont dû être effectués afin de rendre les lieux salubres à nouveau. La caution ne sera donc pas rendue, et les frais dépassant le montant de la caution seront demandés au précédent locataire.

Par ailleurs, le Maire propose d'augmenter le loyer pour la locataire suivante puisque le logement aura été remis à neuf. Le Conseil décide donc de fixer le montant du prochain loyer pour ce logement à 320 €. Le Maire propose également d'augmenter le loyer du logement de BADOS Isabelle pour le changement de locataire sachant que quelques améliorations seront apportées à ce logement. Le Conseil vote donc pour le passer à 260 € au lieu de 250 €. Enfin, sachant que la commune règle l'électricité du bâtiment de l'ancienne gendarmerie situé au 120 Rue de la Cure où se situent ces deux logements, le Maire suggère de fixer 5 euros de charges par locataires en sachant que les locataires déjà logés seront en droit de refuser. Le Conseil accepte à l'unanimité.

b. Vente Maison NOBLET

Le Maire demande au Conseil l'accord de confier la mise en vente au notaire Cécile GUIGUE-FREROT de Ouroux-sur-Saône du bien immobilier situé au 260 Route de Savigny lieu-dit Charmoissy à Montret pour un montant de 35 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.

c. Participation frais de raccordement ERDF projet SCI du MARCEL

Dans le cadre d'une demande de permis de construire pour les parcelles AB n°204-197-206-210-205-202-199-208-203-209-207, ERDF a informé la Mairie du coût de la contribution pour le raccordement de ces parcelles. Cette contribution s'élève à 5 821,61 € HT. Après proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de laisser le pétitionnaire la SCI du MARCEL s'acquitter du montant de cette contribution.

d. Renouvellement contrat gaz école

Le Maire présente aux conseillers les différentes offres de contrat de gaz pour le groupe scolaire en sachant que le contrat avec Engie arrive à son terme. Plusieurs offres sont présentées : ERDF, Engie, GDF Suez. Le Conseil Municipal autorise le Maire à étudier ces offres et à choisir la proposition la moins onéreuse et la plus avantageuse.

e. Terrain MELIN

Dans le cadre du litige avec Monsieur Marc MELIN concernant le dépassement du parking du groupe scolaire sur sa propriété, le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur MELIN a effectué une visite avec le Géomètre expert le lundi 11 juillet sans la présence de la commune, mais le rapport du géomètre affirme que le parking dépasse bien sur sa propriété. Pour faire face à ce litige, le Maire a proposé à Monsieur MELIN de racheter les 75 m² du bout de la parcelle sur laquelle le parking dépasse. Le Maire souhaite contacter les domaines afin d'effectuer une évaluation de la valeur du terrain à racheter, car aucun accord ne se trouve entre les deux parties sur le montant du rachat. Le Maire déclare que cette erreur de dépassement sera sous la responsabilité de l'architecte.

f. Projet maison de santé

Le Maire présente au Conseil le projet de la Maison de Santé de Montret de prendre la place du salon de coiffure en la reliant à la maison médicale afin de créer une place pour un nouveau médecin et un nouveau kinésithérapeute. La coiffeuse prendrait donc la place de l'ancien cabinet du docteur RONDEPIERRE, ce qui engendre cependant quelques coûts, dont des frais de raccordement que la Maison Médicale souhaite prendre en charge, mais également des coûts d'huisseries qui doivent être à la charge de la commune. Dans cette mesure Madame BEGUYOT, la coiffeuse donne son accord pour le déplacement. Le Conseil Municipal, avant de donner son accord, souhaite avoir la connaissance de devis pour le remplacement des huisseries.

g. Accueil de loisir

Le Maire explique au Conseil que la capacité d'accueil du nombre d'enfants pour les vacances scolaires dans les accueils de loisirs devra être doublée. Aussi dans ce cas, la salle des fêtes de Montret habituellement prêtée pour l'accueil de loisirs pour les vacances de février n'aura plus la capacité pour accueillir tant d'enfants. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre à disposition également gracieusement le groupe scolaire de Montret, en sachant que cela ne sera possible que lorsque l'Apave, la commission de sécurité, aura établi son dernier diagnostic. Le Conseil approuve à l'unanimité.